

7



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 6 décembre 2007

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 6 décembre 2007

13 h

Prière.

M. C. Landry soulève la question de privilège pour clarifier ses propos de la veille à la Chambre relativement aux actes du ministère de la Santé.

M^{me} Blaney donne avis de motion 29 portant que, le mardi 11 décembre 2007, appuyée par M. Ashfield, elle proposera ce qui suit :

attendu que le conseil de la University of New Brunswick Student Union a adopté à l'unanimité le 29 novembre 2007 la résolution suivante :

attendu que le gouvernement n'a pas encore confirmé le statut du campus de Saint John de UNB, compte tenu de l'incertitude créée par le rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire de la province;

attendu que cette incertitude aura des répercussions incalculables sur la continuité et la régularité des inscriptions aux campus de Saint John et de Fredericton de cette université et, en fin de compte, sur la situation financière de l'Université du Nouveau-Brunswick;

attendu que l'avenir et la viabilité de l'université dans son ensemble, y compris le campus de Fredericton, sont directement liés à l'existence du campus de Saint John de l'Université du Nouveau-Brunswick;

attendu que le gouvernement a constitué un groupe de travail chargé d'examiner les recommandations du rapport de la commission;

attendu que le groupe de travail ne prévoit pas présenter ses recommandations au gouvernement avant la fin de janvier ou le début de février 2008, après quoi le gouvernement devra examiner de façon plus approfondie ces recommandations avant de prendre des mesures;

attendu que le groupe de travail ne compte que les recteurs des universités et les directeurs et directrices des collèges communautaires de la province et qu'aucun apport direct de la part des étudiants et étudiantes de la province n'est prévu :

à ces causes, la University of New Brunswick Student Union reconnaît que le système d'éducation postsecondaire de la province doit être renouvelé,

la University of New Brunswick Student Union condamne l'absence d'accès direct pour les étudiants et étudiantes au groupe de travail de la province,

la University of New Brunswick Student Union réfute la prétention du gouvernement selon laquelle le processus d'examen du système d'éducation postsecondaire dans la province est axé sur les étudiants et étudiantes,

la University of New Brunswick Student Union affirme que le campus de Saint John de l'Université du Nouveau-Brunswick doit être maintenu à ce titre et rejette la notion selon laquelle il devrait être transformé en une polytechnique ou en un établissement de moindre importance qu'un campus de cette université,

la University of New Brunswick Student Union exhorte le gouvernement à accélérer les travaux du groupe de travail afin de régler la question avant la fin de janvier 2008 pour éviter les effets néfastes actuels et futurs de la lenteur du gouvernement à préciser la situation du campus de Saint John et, corrélativement, sur la situation financière de l'Université du Nouveau-Brunswick,

le conseil de la University of New Brunswick Student Union ordonne que la présente résolution soit grossoyée, marquée en relief de son sceau et remise au premier ministre du Nouveau-Brunswick [Traduction.]

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative approuve la résolution adoptée à l'unanimité par le conseil de la University of New Brunswick Student Union le 29 novembre 2007.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que le budget de capital soit présenté à la Chambre le mardi 11 décembre 2007, après quoi le Comité des subsides étudiera les prévisions budgétaires du ministère du Tourisme et des Parcs puis la Chambre passera à la deuxième lecture des projets de loi 2, 3, 4 et 18.

L'hon. M. Murphy annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, s'il reste du temps après l'étude des deux affaires émanant de l'opposition (motion 26 et projet de loi 13), reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Conformément à l'avis de motion 26, M. C. Landry, appuyé par M. Fitch, propose ce qui suit :

attendu que chaque région du Nouveau-Brunswick possède des besoins, priorités et ressources précis en soins de santé;

attendu qu'il y a huit régies régionales de la santé qui chacune traite individuellement des besoins, priorités et ressources en soins de santé;

attendu que les régies régionales de la santé ont apporté la démocratie participative au système de santé du Nouveau-Brunswick par le biais de l'élection de membres des conseils d'administration;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à maintenir les huit régies régionales de la santé existantes,

et que la pratique, au Nouveau-Brunswick, d'élire les représentants des conseils d'administration de ces huit régies régionales de la santé soit maintenue.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, autre vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 18

M. Mockler	M. MacDonald	M. Alward
M. D. Graham	M. Huntjens	M. Fitch
M. Volpé	M ^{me} Blaney	M. Olscamp
M. Robichaud	M ^{me} Poirier	M. Urquhart
M. Ashfield	M. Holder	M. C. Landry
M. Steeves	M. Williams	M. C. LeBlanc

CONTRE : 27

l'hon. M. MacIntyre	l'hon. M. Doherty	l'hon. M. Doucet
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Foran
l'hon. S. Graham	l'hon. M. Lamrock	l'hon. M. Stiles
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Burke	M ^{me} Lavoie
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Keir	M. Miles
l'hon. C. Robichaud	l'hon. M. Arseneault	M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles
l'hon. M. Jamieson	M. B. LeBlanc	M. Collins
l'hon. M. Haché	M. Kenny	M. Fraser
l'hon. M. McGinley	l'hon. M. Ouellette	M. Brewer

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur les terres et les forêts de la Couronne*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Murphy invoque le Règlement; il soutient que M. Mockler abuse de son privilège de la liberté de parole en médisant de personnes qui ne sont pas à la Chambre. Le président exhorte les parlementaires à se montrer prudents lorsqu'ils parlent de personnes qui ne sont pas à la Chambre et qui ne peuvent se défendre.

Le débat se termine. La motion portant deuxième lecture, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 18

M. Mockler	M. MacDonald	M. Alward
M. D. Graham	M. Huntjens	M. Fitch
M. Volpé	M ^{me} Blaney	M. Olscamp
M. Robichaud	M ^{me} Poirier	M. Urquhart
M. Ashfield	M. Holder	M. C. Landry
M. Steeves	M. Williams	M. C. LeBlanc

CONTRE : 26

l'hon. M. MacIntyre	l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Foran
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M. Lamrock	l'hon. M. Stiles
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Burke	M ^{me} Lavoie
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Keir	M. Miles
l'hon. C. Robichaud	l'hon. M. Arseneault	M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles
l'hon. M. Jamieson	M. B. LeBlanc	M. Collins
l'hon. M. Haché	M. Kenny	M. Fraser
l'hon. M. McGinley	l'hon. M. Ouellette	M. Brewer
l'hon. M. Doherty	l'hon. M. Doucet	

La séance est levée à 18 h.